



Louis-Hippolyte La Fontaine à travers ses lettres à Amable Berthelot

Olivier Maurault, P.4., M.S.R.C.

Numéro 19, 1954

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080040ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080040ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Maurault, O. (1954). Louis-Hippolyte La Fontaine à travers ses lettres à Amable Berthelot. *Les Cahiers des Dix*, (19), 129–160. <https://doi.org/10.7202/1080040ar>

Toronto 8 Août 51

Mon cher Amable,

J'ai reçu votre lettre du 4. J'ai vu ce matin Thomas Sudak qui m'a dit que vous aviez fait une provision de bois que je pourrais l'avoir prochain au printemps prochain, si je fais le voyage d'Europe. auquel, néanmoins, je pense bien peu, faute de fonds et surtout, faute d'argent.

Vous me demandez dans quelle mesure je pourrais être libéré des chaînes de la vie publique et m'entrepris de le dire d'une manière positive. D'abord la solution se présente probable. Meurtre jusqu'à la fin de ce mois. Il faudra ensuite faire les préparatifs de départ. Le départ probablement aura probablement lieu en octobre et au commencement de novembre. Les choses quittes le jour même aussi vite que possible, d'autant plus que ma responsabilité



Louis-Hippolyte La Fontaine



Amable Berthelot

Louis-Hippolyte La Fontaine

à travers ses lettres à Amable Berthelot

Par OLIVIER MAURALT, P.A., M.S.R.C.

Louis-Hippolyte Ménard dit La Fontaine naquit à Verchères, le 4 octobre 1807. Il fit ses études au Collège de Montréal, étudia le Droit et fut admis au barreau en 1839. Il pratiqua sa profession en société avec Amable Berthelot⁽¹⁾ dont il épousa une cousine,⁽²⁾ Adèle Berthelot, en 1831. Il s'occupa sans tarder de politique et fut député de Terrebonne de 1830 à 1838, député d'York (Haut-Canada) de 1841 à 1848, député de Montréal, de 1848 à 1851.

Premier ministre et procureur général à deux reprises, de 1842 à 1843, et de 1848 à 1851, il abandonna définitivement la politique en 1852 et devint juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, le 13 août 1853, juge à la Cour d'Appel, le 1er juillet 1854, baronnet héréditaire le 28 août 1854, bientôt après chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre, président de la Cour Seigneuriale en 1855, et s'éteignit à Montréal, le 25 février 1864.

Après la mort de sa première femme dont il n'eut pas d'enfant, en 1859, il convola, le 30 janvier 1861, avec Julie-Elisabeth-Geneviève Morrison, veuve de Thomas Kinton, qui lui donna deux fils, morts en bas âge.

Entré très jeune dans la vie publique, il servit son pays sous plusieurs gouverneurs et administrateurs du Bas-Canada : sir James

(1) *Berthelot* : J.-Amable, né à Saint-Eustache en 1815. Juge de la Cour supérieure, de 1859 à 1876. Mort en 1897. Il ne faut pas le confondre avec un autre Amable Berthelot, qui vécut de 1777 à 1847, né à Québec, avocat également, homme politique et érudit.

(2) Adèle Berthelot n'était pas la soeur d'Amable. Elle signe elle-même une lettre à Amable : *votre cousine*.

Kempt (1828-1830), lord Aylmer (1830-1835), lord Gosford (1835-1838), sir John Colborne (1838-1839), lord Durham (de mai à novembre 1838), Charles Poulett-Thomson (1839-1841) et sir Richard Jackson (1839-1840), et ensuite sous cinq gouverneurs des Canadas-Unis : lord Sydenham (du 10 février au 19 septembre 1841), sir Charles Bagot (1842-1843), sir Charles-Theophilus Metcalfe (du 30 mars au 26 novembre 1846), lord Cathcart (1846-1847), lord Elgin (1847-1854).

Sir Louis-Hippolyte La Fontaine dut écrire beaucoup de lettres, car il avait la plume facile. Il doit s'en trouver des liasses aux Archives d'Ottawa, de Québec ou des Trois-Rivières et dans les papiers des familles de ses amis. On en a publié quelques-unes, intégralement ou en partie, dans les livres qui ont traité de lui ou de l'histoire de son temps.

Il a écrit les quatre-vingts lettres que nous avons entre les mains,⁽³⁾ à son associé Amable Berthelot, lorsque lui-même était absent de Montréal, siégeant au parlement de Québec, de Kingston ou de Toronto. Outre donc que aucune ne couvre la période de Montréal, entre 1843 et 1849, ce qui crée un vide important dans la suite de l'histoire — ces lettres se répartissent très inégalement entre les autres sessions parlementaires : une pour Québec en 1837, neuf pour Kingston, en 1842 et 1843, soixante-onze pour Toronto (1849-1851).⁽⁴⁾ Enfin, bien que l'on connaisse l'existence de deux longues lettres qu'il écrivit de Paris en 1838, au seigneur Ellice, de Beauharnois, alors à Londres, on n'en trouve aucune dans sa correspondance avec Berthelot datée de ce premier voyage en Europe, ni du second en 1853, ni du troisième en 1862.

Les lettres que nous étudions traitent quelquefois uniquement d'affaires — La Fontaine était administrateur de la succession Ber-

(3) Elles nous furent aimablement prêtées par Mme Thérèse-F. Casgrain.

(4) Des extraits de la lettre datée de Québec (17 décembre 1837) et de celles de Toronto (2 avril - 23 avril - 11 juillet et 30 juillet 1850), ont été publiés dans l'Hommage à La Fontaine paru en 1931, après l'inauguration de son Monument à Montréal, pp. 323-331.

thelot; il avait chargé son associé de s'occuper de ses trois maisons de Montréal, et il était apparemment assez souvent à court d'argent — la plupart du temps, les affaires s'y mêlent à bâton-rompu avec les nouvelles domestiques, mondaines ou politiques, qui sont évidemment pour nous les plus intéressantes.

Il serait impossible de faire un portrait de La Fontaine et de son temps au moyen des seules lettres que nous possédons. Tout au plus peut-on en tirer quelques traits pittoresques de la vie que l'auteur menait en dehors de Montréal, quelques-unes de ses réactions devant les événements politiques, des jugements spontanés et partiels sur les hommes, qui jettent plus de clarté sur son tempérament, sans changer le portrait que l'histoire nous a déjà donné de lui.

* * *

On sait que La Fontaine, lors de ses débuts politiques, fut plutôt agressif et se proclamait radical. Il suivit Papineau qui était le chef incontesté des Canadiens français, publia un pamphlet contre les frères Mondelet coupables d'être passés au parti du gouverneur Aylmer, et appuya de toutes ses forces, travailla même à rédiger les Quatre-vingt-douze résolutions. Mais quand retentit l'appel aux armes, il se détacha de son chef, car il répugnait à la violence et ne voulait avoir recours qu'à la méthode constitutionnelle.

Dans sa lettre à Berthelot, datée de Québec le 17 décembre 1837, il écrit : « Les gens de St-Benoît sont des fous! » Il ne voit dans leur conduite que « du désespoir, du vertige ». Dans la vieille Capitale, où il ne dort pas deux heures par nuit, il s'occupe des prisonniers et tâche de convaincre le gouverneur de convoquer l'Assemblée : « Nous avons, dit-il, adressé une pétition à Lord Gosford — par écrit, à sa demande — demandant la convocation du parlement. Quatorze membres l'ont signée. Nous croyons qu'il ne l'accordera pas, mais nous voulons que l'on sache en Angleterre que nous voulons conserver la Législature. Nos adversaires veulent nous enlever la Chambre d'Assemblée : dans ce cas nous serions de vrais Acadiens. » Il se

prépare donc à passer en Angleterre pour défendre ses compatriotes et annonce son départ pour bientôt. Et dès cette première lettre apparaissent des soucis domestiques dont il sera souvent question dans la suite. Que Berthelot chauffe sa maison de ville, qu'il y couche, qu'il y loge même, à moins qu'il ne la loue; qu'il mette le coffre-fort dans la chambre où il couchera, ou dans quelque lieu sec afin que ses papiers ne souffrent pas de l'humidité; pour entretenir la maison, qu'il achète à crédit, à son compte chez ses fournisseurs habituels. Et il avoue que la tourmente politique qui s'achève lui a causé tant de pertes que, pour les couvrir au plus tôt, il devra se « mettre en pension. »

Lord Gosford n'ayant pas convoqué l'Assemblée, La Fontaine se rendit en Europe, séjourna peu de temps à Londres, où il courait le risque d'être arrêté, et gagna Paris, d'où il écrivit à Ellice, dans l'espoir d'éclairer lord Durham, chargé d'enquêter sur les affaires du Canada. Il revint au pays après six mois d'absence, s'inquiéta du sort de ses amis prisonniers, lutta contre les agents de Durham, et lors du soulèvement de novembre 1838 provoqué par Robert Nelson, il fut emprisonné, en même temps que son associé Berthelot. Ce fut pour peu de temps, car l'accusation n'avait pas de fondement.⁽⁵⁾

* * *

L'Acte d'Union, une fois voté par le Parlement Impérial sur les conseils de lord Durham, Londres envoya au Canada Charles Poulett-Thomson (bientôt lord Sydenham) pour établir le nouveau régime. Celui-ci choisit Kingston comme capitale. Le Conseil Spécial qui gouvernait le pays depuis la Rébellion fit place à un Parlement composé d'une Assemblée législative et d'un Conseil législatif. Sydenham avait auparavant offert le portefeuille de solliciteur général à La Fontaine : celui-ci s'était récusé, car son acceptation eût été la reconnaissance d'un régime issu de l'injustice et du despotisme. Absent du

⁽⁵⁾ Stephen Leacock, dans *The Makers of Canada*, écrit que l'on reprochait à La Fontaine une lettre ironique qu'il avait adressée à J.-J. Girouard et qu'on avait eu le tort de prendre au pied de la lettre.

premier parlement de l'Union, La Fontaine entra dans le second en qualité, non pas de député de Terrebonne où les intrigues l'avaient fait battre, mais de député d'York, dans le Haut-Canada, grâce à l'obligeance de son ami Baldwin qui l'y avait fait élire.

Deux partis alors s'affrontaient : les *tories* ou *conservatifs*⁽⁶⁾ et les *réformistes*, dont l'aile radicale deviendra plus tard les libéraux. La Fontaine et Baldwin étaient réformistes. Sydenham forma un ministère avec William-Henry Draper comme chef et dont Robert Baldwin faisait partie. Celui-ci démissionna bientôt pour protester contre l'absence dans le ministère d'un représentant des réformistes du Bas-Canada. Ce premier parlement prorogé, Sydenham mourut à la suite d'une chute de cheval. La Fontaine venait tout juste d'être élu à York.

La Métropole remplaça lord Sydenham par sir Charles Bagot, qui arriva à Kingston en janvier 1842. Le ministère Draper durait encore lors de l'ouverture du Parlement en septembre. La bataille s'engagea, La Fontaine prononça alors le fameux discours où il revendiqua les droits du français comme langue officielle des Canadas-Unis. Bagot, plus large d'esprit que son prédécesseur, offrit à La Fontaine de former un nouveau ministère. Celui-ci consentit à la condition d'y faire entrer Baldwin. Hincks, Morin et Daly en firent aussi partie. Ce ministère fit de bonne besogne, vota d'excellentes lois, mais dut accepter le désastreux traité d'Ashburton, qui dépouillait le Canada d'une grande partie du Maine actuel.

Chose curieuse, La Fontaine, dans ses lettres datées de Kingston, ne fait aucune allusion à son discours français et au traité d'Ashburton. En revanche il revient à plusieurs reprises sur ses relations avec le gouverneur. Evidemment, les deux hommes se comprenaient et s'estimaient. Autant Sydenham s'était raidi contre l'établissement du gouvernement responsable au Canada, autant Bagot s'y montrait favorable.

(6) Ainsi les appelle La Fontaine dans ses lettres.

Malheureusement la santé de sir Charles est précaire, à la fin de décembre 1842, on s'en préoccupe. « Il est sorti en sleigh, a bien dormi, et se sent « *comfortable* ». Au début de janvier 1843, le mieux se maintient, « c'est-à-dire que les symptômes les plus alarmants disparaissent. Mais le Dr Gwynne dit que si Sir Charles veut vivre quelques années, il devra cesser de s'occuper d'affaires. Il est toujours faible et il se peut que la nature de sa maladie ne le force — s'il ne l'a déjà fait — à demander au Gouvernement Impérial de lui trouver un successeur. Ce serait un malheur, parce que sir Charles s'est identifié dans la lutte qui a rétabli les Canadiens français et qu'il tient à gagner leur confiance et leur estime. Les messes, les prières et les assemblées du Bas-Canada ont produit sur son esprit un excellent effet. » Le 2 janvier, il a eu une longue conversation avec La Fontaine : « Il m'a presque fait pleurer, » dit ce dernier.⁽⁷⁾ Le lendemain, il le recevait encore avec Morin, Aylwin et Parent.

Un mot encore de la santé du gouverneur en fin de janvier; une allusion, le 4 mars, à une lettre de lord Gosford que La Fontaine a montrée à sir Charles et dont celui-ci a été très content. Et c'est tout. Nous savons que sir Charles Bagot mourut le 30 du même mois.⁽⁸⁾

Son successeur, sir Charles-Theophilus Metcalfe, qui ne fut gouverneur que de mars à novembre 1843, voulut reprendre la politique de lord Sydenham. Mal lui en prit. Le 27 novembre 1843, La Fontaine annonce à Berthelot la résignation de tous les membres de l'Administration, sauf de Daly. Il vient de rendre la chose publique, au Parlement même, sans donner de raisons. Il les donnera le lendemain : c'est la question du gouvernement responsable qui est en jeu. Il retournera à Montréal, soulagé d'un grand poids. Il croit que lord

(7) Pourtant, La Fontaine n'était pas sentimental. Nous en avons une preuve dans une lettre de condoléances adressée, le 17 décembre 1842, à Berthelot à l'occasion de la mort de son jeune frère : lettre stoïque, fraternelle, mais un peu froide.

(8) La maison habitée par les gouverneurs Sydenham, Bagot et Metcalfe existe encore sous le nom de *Alwington House*. C'est une vaste demeure de pierre séparée du lac Ontario par un pittoresque jardin en contre-bas; et ornée de ce côté d'un haut portique à colonnes blanches, ajouté au XXe siècle. On attribue la construction primitive au baron de Longueuil.

Metcalfé demandera son rappel et aura quitté le pays avant six mois. Aucun membre du Bas-Canada ne consentira à reprendre office, *si ce n'est* à la condition de se faire réélire. Le pauvre Daly reste seul avec son bras-droit Wakefield, qui intrigue depuis longtemps et se montre très mécontent qu'on n'ait pas voulu abandonner l'enquête sur les violences exercées aux élections du Bas-Canada.

Quitter Kingston ne déplaisait pas à La Fontaine. Déjà en janvier 1843, on songeait à changer le siège du gouvernement. Sir Charles Bagot et Baldwin optaient pour Montréal. En mars, la question n'est pas encore réglée elle le sera à la fin de la session. Mais La Fontaine écrit : « Je ne puis me faire à l'idée de mourir d'ennui à Kingston. » Il ne s'en éloignait pas cependant, car, disait-il : « J'ai trop de monde à surveiller pour m'absenter. Ce ne serait pas prudent. » Il lui fallait donc régler par lettre quantité d'affaires, petites et grandes.

Ainsi son associé, veillant à l'entretien et à la location de ses maisons et magasins de Montréal, il lui avoue qu'il n'aime pas les louer pour des hôtelleries excepté à un bon prix et pour peu d'années; il l'avise aussi sur le bois de chauffage qu'il faut acheter.

Dans un autre ordre d'idées, il le charge de lui acheter certains livres à la vente de M. Fleming. Il a mis trois croix dans le catalogue devant le *Journals of the House of Commons*, parce qu'il tient particulièrement à les acheter, si le prix n'en est pas fou . . .

Enfin, il l'entretient assez souvent confidentiellement des situations qui s'offrent et des candidats qui s'y présentent. Une place de *Registrateur* est vacante, il aimerait l'accorder au Dr Bouthillier, un des meilleurs membres de la Chambre, qui l'avait sollicitée jadis et à qui on l'avait refusée à cause de ses opinions politiques.

D'autre part, il cherche un candidat bilingue pour la charge de *lock tender* et *collector of tolls* à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Enfin, il a quelquefois le sourire. En mars 1843, il se plaint d'être seul à Kingston. Son ami Morin est parti pour dix-sept jours afin d'aller se marier. Or, il est absent depuis plus du double de ce

temps et il paraît que ce n'est pas fini car on l'attend à Saint-Hyacinthe . . .

* * *

L'histoire de Montréal, devenue capitale, n'est pas de tout repos. Comme La Fontaine y avait son domicile rue Saint-Antoine et son bureau d'avocat, d'abord rue Saint-Jacques, puis rue Craig, nous n'avons, je l'ai déjà dit, aucune lettre de lui datant de cette époque. La session de 1844 s'y ouvrit en novembre, conduite par le ministre Draper-Viger. Ce ministère s'occupa d'instruction publique et de travaux publics, il demanda même le rappel de la clause de l'Acte d'Union qui proscrivait la langue française comme langue officielle. Mais comme il ne pouvait s'appuyer que sur une faible majorité, le gouverneur Metcalfe essaya de lui concilier les Réformistes: ce fut en vain. Lui-même, miné par la maladie, dut se retirer. Son successeur, lord Cathcart, un militaire, ne put dénouer la situation. Il quitta le Canada en janvier 1847 et fut remplacé par lord Elgin.

Celui-ci, résolu à jouer un rôle constitutionnel, fit un appel au peuple, qui se termina par le triomphe des Réformistes des deux provinces. La Fontaine et Baldwin furent élus, de même que Papineau, revenu d'exil depuis deux ans. Elgin demanda alors à La Fontaine et Baldwin de former un ministère : on l'a appelé le *Grand Ministère*. L'équipe comprenait Edouard Caron, Etienne-Pascal Taché et Louis-Michel Viger, mais non pas Papineau qui se posa tout de suite en adversaire du régime. La Métropole reconnut la langue française comme langue officielle en 1848 et lord Elgin inaugura la session de 1849 par un discours dans les deux langues. Mais cette session devait se terminer dans le désordre. La Fontaine ayant déposé un Bill d'Indemnité aux citoyens qui avaient subi des pertes au cours des Troubles de 1837-1838 — bill qui avait été voté dès 1840 au profit des citoyens du Haut-Canada — les Tories s'insurgèrent sous la conduite de sir Allan MacNab. Ce fut l'émeute, avec incendie du parlement et de la bibliothèque, insulte au gouverneur, sac de la maison de La Fontaine et menaces à sa vie. C'était en avril; à la fin de

l'année, le calme n'était pas encore revenu. Mais le siège du gouvernement s'était transporté à Toronto.

* * *

Ces déménagements du Parlement n'étaient ni faciles ni commodes. Il fallait trouver dans la nouvelle capitale des édifices assez vastes pour loger le Parlement et l'Administration. Fonctionnaires, députés et ministres devaient se chercher un domicile.⁽⁹⁾ Pour sa part, La Fontaine dut d'abord vivre à l'hôtel Wellington. Il le quitta après trente-sept jours, avec la conviction de s'être fait « échauder » et alla demeurer Bay Street, en pension. Mais comme il avait cheval et voiture, il dut construire une écurie à ses frais.

Sa première lettre de Toronto est datée du 16 novembre 1849. La saison était pluvieuse, les rues, sauf trois ou quatre, dans un état « horrible ». Sa femme et lui commencèrent à souffrir d'un rhumatisme, dont ils eurent à se plaindre tout le long de leur séjour. Ajoutez à cela les insomnies, les maux de tête ou de jambes, les rhumes et l'influenza dont les trois-quarts de la population de Toronto fut atteinte en 1851.

Il passait la journée aux bureaux du Gouvernement et, rentré chez lui, travaillait le soir. Bien qu'il n'eût alors que quarante-deux ans, ce travail nocturne le fatigua bientôt. Il dut se résigner à porter des lunettes. Mais les ennuis et la tension de la vie parlementaire expliquent davantage l'affaiblissement de sa santé⁽¹⁰⁾ et le *dégoût* qui peu à peu s'empara de lui. En dehors des réceptions officielles des « drawing rooms », où il devait rester deux heures debout à voir les gens faire la révérence devant la comtesse d'Elgin, et des bals chez le gouverneur, auxquels il était tenu d'assister jusqu'aux petites heures du matin, et qu'il détestait, la seule récréation dont il parle est

(9) Le gouverneur logera dans la maison du Capitaine McCawley, qui n'est pas encore prête. Dufort, lui, a trouvé une maison : 3 étages, 3 ouvertures, sur le pied de £45 par an. (23 nov. '49).

(10) Il se plaint de sa santé, mais n'aime pas qu'on le plaigne trop. "Je ne suis pas encore mourant ni enclin à l'être. Vous pouvez en informer ceux qui, vous me dites, prennent un intérêt si vif à ma santé". (2 avril 1850).

une excursion de temps en temps, à Niagara. Il semble, en effet, que les Chutes étaient très à la mode chez les Parlementaires. Il lui arriva d'aller aussi visiter le canal de Welland et Hamilton, où il logea au château de Dundurn. Fit-il, comme il en avait l'intention, le voyage du lac Supérieur et celui du Sault Sainte-Marie, où Berthelot possédait une seigneurie? Peut-être.

Il lit revues et journaux d'Angleterre, de France, des Etats-Unis et du Canada : le *London Spectator*, l'*Avenir* (dont il décide de se désabonner), le *Courrier des Etats-Unis* et la *Semaine Littéraire* (auxquels il s'abonne), le *Globe* de Toronto, le *Mirror*, le *True Witness*, dans lequel il espère trouver plus que dans les *Mélanges religieux* qui lui paraissent une bien pauvre publication (17 janvier 1881), le *London Evening Mail*, le *London Morning Chronicle*. (Il refuse de s'abonner au *Moniteur américain* et à l'*Illustration* de Paris.) Il lit aussi la *Minerve*, l'*Examiner*, le *Herald*, la *Gazette de Québec*, le *Pilot*, et sans doute d'autres journaux, dont il ne parle pas.

Il essaie de se tenir au courant de ce qui se passe à Montréal. S'il informe son associé Berthelot des événements parlementaires et des hommes qui l'entourent, il lui demande des renseignements sur la vie montréalaise et sur celle du Bas-Canada. Il s'intéresse aux élections de Montréal, où Bourret et Holmes sont aux prises, sur celles de Sherbrooke où les deux candidats Sanborn et Cleveland sont annexionnistes, sur la *police de rivière* qu'on a dû organiser pour veiller à l'ordre et la paix des quais de Montréal, sur les deux incendies qui ont ravagé la rue Craig. On devrait en profiter, suggère-t-il, pour défendre toute construction en bois de bâtiments contigus. (3 septembre 1850).

Mais surtout il charge son associé de voir à ses propriétés foncières, et à ses maisons. Il en avait au moins une à Québec et trois à Montréal; la maison de ville, celle du Faubourg Saint-Antoine,⁽¹¹⁾

(11) Dans la cave de cette maison, il y avait du vin d'Espagne. "Buvez-le, écrit La Fontaine, c'est la meilleure et la seule manière de le payer". (6 décembre 1849).

et la « maison du coin ». Il tenait à les louer convenablement. A l'une d'elle attenait un jardin où poussaient des poiriers et des pommiers. Quant à « la maison du coin », elle comportait un magasin au rez-de-chaussée. Un nommé Carter avait déjà occupé l'une des deux et l'avait laissée en « un état horrible de malpropreté ». La Fontaine consentit à la lui louer de nouveau parce qu'il avait pris femme. Dans la maison de ville étaient restés ses meubles et ses livres, et dans les voûtes de la Banque du Peuple, ses argenteries: il s'en inquiétait. Ses livres surtout lui tenaient au coeur. On lui avait appris que la moisissure les atteignait : il supplie Berthelot de les placer où il voudra, mais à l'abri, même dans son grenier. « Dans tous les cas, sauvez-les, car sur mes vieux jours ils seront probablement les seuls amis qui me resteront ». (3 janvier 1851).

Quand le moment viendra de rentrer à Montréal, en septembre 1851, il enverra son cocher James et sa femme, avec chevaux et voiture, préparer la maison et chercher son ancienne bonne, Marguerite. Lui-même et Mme La Fontaine feront le voyage en bateau, précédés de quatorze caisses, dont la treizième contenait ses papiers et la quatorzième les cadeaux et les portraits.

* * *

La Fontaine entretient rarement son correspondant de choses religieuses: il le fait quand l'occasion s'en présente. Quand on agitera, en Chambre, la question des Réserves du Clergé,⁽¹²⁾ en 1850 et 1851, il exprimera son avis. Dès le mois d'avril 1850, cette question fut à l'ordre du jour. « Elle divisera probablement les partis de nouveau. La conduite d'une section des Réformistes pourrait fort bien amener avant peu la chute de ce parti dans le Bas-Canada . . .

(12) L'Acte de 1791 prévoyait en faveur du clergé protestant la mise à part du huitième des terres non attribuées, et cela dans les deux provinces. Il y en avait beaucoup moins de livres dans la province de Québec, et d'ailleurs les catholiques n'y faisaient pas d'objection. Ce fut d'abord l'Eglise anglicane qui en profita, mais bientôt les autres Eglises protestantes voulurent avoir leur part. En 1850, les Radicaux de la Chambre s'opposèrent à cette sorte d'union de l'*Eglise et de l'Etat*, alors que les Réformistes préféraient ne pas agiter la question. Tel était le sentiment de La Fontaine.

Taché et moi nous sommes opposés à l'agitation de cette question dont le contrecoup serait une attaque plus tard, et par les mêmes mains, contre les propriétés de nos Institutions religieuses dans le Bas-Canada ». (2 avril 1850). Un peu plus tard, il se demande si cette question, grosse de danger, n'amènera pas une débâcle politique, du moins ministérielle? « Un petit comité préparatoire a révélé des tendances. Quelques Réformistes, fanatiques en matières religieuses, dont un ministre de la *Free Church* et un Méthodiste, seraient prêts à se rapprocher de Papineau et de *l'Avenir* — quoique ceux-ci soient *infidels and socialists* — afin de *put down the romish religion*. Est-ce vrai? En tout cas, ceux qui attaquent les Réserves du Clergé seront les premiers à attaquer ensuite les dotations et les biens des Institutions du Bas-Canada ». (15 avril 1850).

Le danger sembla s'éloigner pour un temps, car le Ministère avait fait des dites Réserves *an open question* . . . Mais La Fontaine croit que si le sujet est vraiment populaire chez les Réformistes, il devra tôt ou tard affecter le Ministère ou influencer la formation d'un autre Ministère. (23 avril 1850).

En 1850, le Parlement anglais était aux prises avec une dangereuse agitation religieuse,⁽¹³⁾ dont le contre-coup se faisait sentir au Canada. La Fontaine est aux aguets : il fera de l'événement divers commentaires. Cette chicane anglaise « pourrait bien agir sur la désorganisation et la réorganisation des partis. *Le Mirror* d'hier, et la réponse du *Globe* de ce matin, en sont des indices. Les MM. Brown, le père surtout, sont bien fanatiques: ils sont de la *Free Church* ». (3 janvier 1851).

Quelques jours plus tard, il signale, dans le *London Evening Mail*, une excellente communication, d'un protestant (Carolus) sur la question religieuse du jour. (7 janvier 1851). Une semaine après, le *London Morning Chronicle* dit que l'agitation religieuse en Angleterre divise le Cabinet et que la lettre de lord John Russell n'est pas approuvée de tous ses collègues. (14 janvier 1851).

(13) "Agitation in England over the Ecclesiastical Titles controversy", Stephen Leacock. *The Makers of Canada*, Vol. V, 1926, p. 367.

Le 5 mars 1851, les nouvelles d'Angleterre annoncent qu'une motion faite par Disraeli n'a été perdue que par une majorité de 14, les Membres irlandais, qui jusqu'ici avaient soutenu le Ministère, ayant voté contre lui, dans cette occasion, sans doute en conséquence de son *Bill intolérant* sur « l'agression papale ». Je ne serais pas surpris, dit La Fontaine, que sous peu, la motion Disraeli, renouvelée sous une autre forme, eut un succès suffisant pour entraîner la chute du Ministère actuel. Je regretterais lord Grey et lord Clarendon, mais je ne regretterais pas lord John Russell. D'un autre côté, un Ministère Stanley serait bien à déplorer ». (5 mars 1851).

Les faits divers religieux du Canada ne le laissent pas indifférent. A trois reprises, il jugera la conduite de l'abbé Chiniqui. Le 16 novembre 1850, il écrit: « L'émeute de la tempérance à Saint-Hyacinthe est bien à regretter. Si l'abbé Chiniqui a tenu le langage mentionné dans votre lettre, il s'est laissé entraîner trop loin par son zèle. Il doit le regretter amèrement ».

A l'occasion d'une lettre écrite au *Witness* par l'abbé, La Fontaine dit: « Il devrait se contenter de prêcher la tempérance et la pratiquer un peu plus dans ses écrits ». Et le 1er avril: « Je vois que l'abbé Chiniqui figure dans les assemblées publiques. Ses intentions peuvent être bonnes, mais il n'a pas de jugement. En outre, il devrait se borner à son métier ».

Plus près de lui, à Toronto même, il se réjouira de l'arrivée de l'évêque, Mgr de Charbonnel: « Son clergé a besoin de sa présence, » (3 septembre 1850) dit-il.

Il racontera même de savoureuses anecdotes. L'administrateur du diocèse, prêtre irlandais, faisait parfois rire son auditoire, à l'église. « Il y en a parmi vous qui boivent trop, aurait-il dit. Est-ce que, quand on a soif, il faut boire toute la bouteille? Je prends bien un petit coup quelquefois, mais je ne bois pas toute la bouteille ». Ou encore, « Vous devez tous payer quelque chose pour les chaises, même ceux qui ont les coudes percés, et « even those whose hats are like the constitution of the United States, *without a crown* ».

La Fontaine fait à son correspondant un tableau assez désabusé des mœurs parlementaires, éclairé parfois d'un pâle sourire.

Dès le 25 décembre 1849, il lui écrivait : « Il y a ici un petit parti qui voudrait ressusciter l'agitation de 1837 et jeter tout dans la confusion. On assure que le Dr Rolph est celui qui fait mouvoir les fils. *L'Examiner* est leur organe ».

Quand la session s'ouvrit, le 14 mai 1850, un chaud Tory, orangeman, avait demandé comme faveur d'escorter le gouverneur avec sa compagnie de cavaliers volontaires. « Je pense qu'il y aura foule immense et que tout se passera beaucoup mieux qu'à Montréal ». (13 mai 1850).

Sa lettre du 31 mai est particulièrement vivante.

Une altercation entre Drummond et Price,⁽¹⁴⁾ dans les débats, « a porté Drummond à envoyer une carte à Price. J'ai raison de croire que l'affaire est arrangée ».

« Price, Papineau et McNab semblent jouer de leur reste. C'est à qui se servira du langage le plus grossier et le plus poissard. Ils sont bien tombés. Il y a division dans le petit parti Tory. Les deux seuls pour lesquels leurs partisans semblent avoir quelque respect, sont Sherwood et Hillyard Cameron. Quant aux autres, ils sont condamnés par leurs amis mêmes. Price même a déclaré plusieurs fois qu'ils étaient incapables de former une administration. Papineau en est à la 5^e édition de son discours. A présent, quand il parle, les galeries se *vident*, et les Rapporteurs s'en vont. Gogy a porté un rude coup au parti de McNab. La Minerve devrait bien cesser de lui donner des coups d'épingles qui ne signifient rien.

« Ross a très bien débuté. La tactique de l'Opposition est de consumer le temps de la Chambre en débats inutiles et sans fin... Boulton, par sa manie de parler sur tous les sujets, est le plus incommode et le plus impopulaire de tous. On croit que ses élec-

(14) Price : J.-H. — Déjà dans la politique lors du premier ministère La Fontaine-Baldwin (1842-1843). Il fit partie du second ministère (1848-1851) en qualité de Commissaire des Terres de la Couronne.

teurs vont lui demander de résigner son siège. Holmes paraît plus cordialement disposé à agir avec nous que ne l'est DeWitt. Chauveau se consume en silence. Dickson, de Niagara, n'est pas encore venu; on le dit tout à fait dégoûté de ses amis McNab et autres — Christie et Papineau sont inséparables. Cameron est complètement enfoncé. Les explications de mardi l'ont achevé, et ses amis les Clear-Grits en subissent le contre-coup. Les membres du Bas-Canada commencent à s'apercevoir qu'il y a plus d'énergie dans la population du Haut-Canada que dans le nôtre ».

En juillet, alors que l'on vote le Bill des Postes, il remarque que « les membres sont absents de part et d'autre », et que l'« on perd un temps considérable en débats inutiles et sans fin ». (19 juillet 1850).

Lors de la session de 1851, il nota: « Quesnel est venu sauver son siège et est reparti de suite. Turgeon fera bien de venir aussi sauver le sien ». (3 juin 1851).

« Quand l'heure du souper arrive, les membres s'enfuient à la hâte vers leurs maisons de pension, sans se soucier des mesures du Gouvernement qui peuvent être perdues ». (1er avril 1851).

« Il y a en Chambre plus de courtisans des préjugés de la portion ignorante du Peuple qu'on ne saurait le croire. C'est à faire lever les épaules. Et cependant, l'on vous parle sans cesse des droits du peuple, de l'extension des principes démocratiques ». (16 juin 1851).

Quand on sut que Baldwin et La Fontaine résigneraient leurs fonctions: « Beaucoup d'ambitions en vue du nouveau ministère, et petites jalousies. Tous les membres du Québec, à l'exception d'un ou deux, s'attendent à avoir une place dans le Ministère ». (22 août 1851). « Chauveau paraît s'attendre à être solliciteur-général: cela en mécontentera d'autres. Le fait est que le lendemain de la formation d'une nouvelle administration, les chercheurs de popularité se chamailleront à qui mieux mieux ». (25 août 1851).

Quant aux partis, voici ce qu'il en dit:

« Un ministère de *Clear Grits* et de *Rouges* serait peut-être désirable; il ne resterait pas six mois sur pied. Mais ce serait une leçon pour bien du monde ». (23 avril 1850). Six mois plus tard (6 novembre 1850): « Les *Clear Grits* font tout pour jeter la division chez les *Réformistes*. Les *Torys* sont également divisés. Probablement un troisième parti va se former en Haut-Canada, composé de *Réformistes* et de *Conservatifs* modérés, choisissant pour les représenter plus de membres des derniers que des premiers. Les *Clear Grits* essaient de conserver au pouvoir des *Torys* d'une nuance meilleure que par le passé. Et si jamais cette nuance formait une administration avec les Libéraux du Bas-Canada, tout leur promettra un long bail ».

« Je pense que Hincks sera chargé de refaire la nouvelle Administration: chose peu facile. Il n'y a ici rien à comprendre aux partis politiques. Je crains que Hincks et McDonald ne se soient compromis avec les *Clear Grits*. Cela donne lieu à des discussions dégoûtantes et à un résultat bien compromettant entre Hincks et Price ». (16 septembre 1851).

* * *

Dans ces lettres intimes, La Fontaine jugeait parfois les hommes de son entourage. Il ne faut pas y voir des jugements définitifs, mais des appréciations rapides, dictées par les événements. Baldwin, Papineau, McKenzie, MacNab, Merritt, Wetenhall, Bouthillier, Lemieux, Drummond, Gogy, Price, Boulton, les juges Ross et Rolland, Cameron, Barthe, Hincks, Chauveau, Cartier, Taché, Morin y passent. Plusieurs de ces personnages sont tombés dans l'oubli. Voici cependant ce que La Fontaine pensait de quelques-uns d'entre eux.

La Fontaine ne parle jamais de son ami et compagnon de lutte Robert Baldwin⁽¹⁵⁾ sans la plus vive sympathie. Il s'intéresse à sa santé comme à la sienne propre. En janvier 1850, par suite de gran-

⁽¹⁵⁾ *Baldwin*: Robert, né à Toronto en 1804. Membre du Conseil Exécutif du Haut-Canada, 1836. Réformiste. Forma, en 1842 et 1848, avec La Fontaine, deux ministères. Mort en 1856.

de fatigue, Baldwin a été sérieusement malade « et saigné ». Il va bientôt mieux, mais travaille trop (22 janvier 1850). On voudrait l'envoyer en vacances à New-York. « Les Réformistes, même les plus brillants, se rendent compte de ce qu'ils perdraient en le perdant » (6 février 1850). Et le voilà bientôt repris de maux de tête. Il devrait s'éloigner, mais il ne veut pas quitter sa famille. La Fontaine médite de lui enlever tous ses papiers pour l'empêcher de travailler (6 mars 1850). Cependant, Baldwin continue d'assister régulièrement au bureau et à l'Assemblée. En mai 1851, il va bien et travaille. « J'en suis bien content, dit La Fontaine, car ma répugnance aux détails des procédés de la Chambre est telle que je préférerais résigner mon siège plutôt que de m'en occuper ». (21 mai 1851). En juillet, Baldwin a annoncé sa retraite. Profonde sensation. Les *Clear Grits* s'attendent à la formation prochaine d'une administration formée des libéraux du Bas-Canada et des *Conservatifs* du Haut-Canada. « Le fait est que les partis ici ne savent plus où ils en sont ». (2 juillet 1851).

On sait que La Fontaine et Papineau⁽¹⁶⁾ ne s'entendaient plus.

La Fontaine, annonçant, le 18 mai 1850, à son correspondant qu'une certaine Pétition présentée par Price avait été rejetée par une majorité de 57 contre 7, ajoute que « Papineau s'est montré colère, passionné plus que jamais ». Le 11 juillet, il rapporte que Papineau a dit à Armstrong, en conversation, que « pour obtenir le rappel de l'Union, il serait prêt à annexer l'Île de Montréal et le comté de Vaudreuil au Haut-Canada ».

Quant à MacNab⁽¹⁷⁾, l'émeutier de 1849, La Fontaine en parle en termes mesurés.

« On dit, écrit-il, le 13 mai 1850, que MacNab n'assistera pas

(16) *Papineau* : Louis-Joseph, né en 1786, à Montréal. Avocat, député, tribun, Chef du parti canadien-français. Artisan du soulèvement de 1837. En exil de 1837 à 1846. Rentré à la Chambre où il demeure jusqu'en 1854. Mort en 1871.

(17) *MacNab* : Allan-Napier, né à Niagara en 1798. Avocat et député. Très opposé à la Rébellion de 1837-38. Président de la Chambre en 1844. Chef du gouvernement, avec A.-N. Morin en 1854 et E.-P. Taché en 1855. Mort en 1862.

(à l'ouverture du Parlement) et que même ses partisans ne veulent plus le reconnaître comme leader, prétendant qu'il a déjà fait trop de mal à leur cause ». Le 10 avril 1831, il dit que MacNab « a fait contre Merritt un discours presque ministériel ». Au début de la session de cette année-là, MacNab avait donné avis de trois amendements à l'Adresse, à savoir, 1^o que la Représentation soit basée sur la population, 2^o que dans les réductions à faire aux salaires portés sur la liste civile, les droits des titulaires actuels soient maintenus, 3^o si La Fontaine a bien compris, que les Réserves du Clergé ne soient pas détournées de leur appropriation primitive. Mais MacNab n'a pas présenté ses amendements. (10 avril 1851).

Drummond,⁽¹⁸⁾ député et procureur général depuis 1842, était certainement très lié avec La Fontaine et celui-ci avait souvent recours à lui. Ils avaient même convenu d'un alphabet secret pour communiquer entre eux par télégraphe. Drummond est le premier personnage auquel La Fontaine fasse allusion dans ses lettres de Toronto à Berthelot. Ainsi Berthelot apprendra de lui combien de bons de la Corporation il doit acheter pour La Fontaine (4 janvier 1850). Comme Drummond n'a pas encore de *clerk* pour les « activités » des Travaux publics, il lui en suggère un . . . (16 septembre 1850). Il fait de même quand il faut trouver un successeur à Barthe (12 novembre 1850).

Il lui demande de lui trouver un remplaçant pour Bouchette (8 février 1851). Dans la bagarre entre Drummond et Price au Parlement, il est probable que c'est La Fontaine qui agit comme conciliateur (31 mai 1850). Lors de l'étude de la loi sur la Tenure seigneuriale, nous apprenons de La Fontaine que son ami Drummond est le chef des Anti-Seigneurs du Bas-Canada. (20 août 1851). Il écrit: « Merritt me dit que les créanciers de la Succession De

(18) Lewis T. Drummond, né en Irlande en 1813, mourut au Canada en 1882. Ancien du Collège de Nicolet, il fut admis au Barreau de Montréal en 1836. Il fut procureur général dans six Ministères, de 1842 à 1858, et Commissaire des Travaux publics en 1863; député de Portneuf, de Shefford, de Lotbinière et de Rouville. Nommé juge du Banc du Roi en mars 1864, il démissionna en octobre 1873.

Bartzch perdront considérablement par la passation du Bill de Drummond qui, lui, n'a rien à perdre ». (15 août 1851). On voudrait savoir de quel Bill il s'agit? Peut-être du Bill de la Tenure Seignuriale.

Le 25 décembre 1849, La Fontaine annonce que William Lyon MacKenzie⁽¹⁹⁾ a passé par Toronto. Il a parcouru les Ridings de York (le 2e et le 4e) dans le but de se former un parti, mais sans succès. « S'il n'avait pas commencé par injurier les gens dans ses lettres à l'*Examiner*, il aurait excité moins de mécontentement ». Il demeure chez Leslie, le propriétaire de ce journal. Il a demandé une entrevue au gouverneur, qui lui a fait répondre de se présenter un des trois jours de la semaine où il reçoit. Leslie est allé, mais MacKenzie est parti . . . profitant du beau temps.

En avril, MacKenzie vient se fixer à Toronto, avec sa famille (23 avril 1850). La Fontaine pense qu'« il sera sans doute bientôt à la tête d'un journal, car il ne saurait longtemps rester oisif. Peut-être aura-t-il quelque chose à faire avec la rédaction de l'*Examiner*. Je l'ignore. D'un autre côté, l'*Examiner* a une propension bien forte pour l'annexion et MacKenzie s'en est déclaré l'adversaire bien décidé ».

Plus d'une année après, La Fontaine remarqua: « Jusqu'à présent, MacKenzie est le seul qui fasse perdre le temps à l'Assemblée. Il est le plus grand agitateur que je connaisse; peu scrupuleux dans ses assertions, mais il connaît son monde ». (3 juin 1851). Deux mois plus tard, il se plaint encore de ce que MacKenzie et les deux Boulton font perdre un temps considérable au Parlement. « C'est à dégoûter l'homme le plus patient du monde », dit-il. Et il ajoute que MacKenzie sera certainement réélu et que « ses adversaires ont tort de mépriser son influence ». (8 août 1851).

(19) *Mackenzie*: William-Lyon, né en Ecosse en 1795. Journaliste, maire de Toronto, député expulsé cinq fois de la Chambre. Chef des Réformistes du Haut-Canada en 1837-38. Réfugié aux Etats-Unis. Député de nouveau au Parlement de l'Union de 1850 à 1858. Mort en 1861.

La première mention que La Fontaine fasse de Hincks⁽²⁰⁾ est du 23 décembre 1850; il annonce son départ pour Washington, au sujet du Bill de Réciprocité.⁽²¹⁾ Le 14 janvier, Hincks est encore à Washington. Le 17, il est de retour, fait une chute, mais se rétablit assez pour assister à un Comité. Enfin, le 16 septembre 1851, La Fontaine signale que Hincks est parti pour Boston, en route pour Montréal. Il pense qu'il sera chargé de refaire la nouvelle administration: chose peu facile. Il craint que Hincks et McDonald ne se soient compromis avec les *Clear Grits*. (16 septembre 1851).

Et voici Merritt.⁽²²⁾ Lors de la session de 1850, Merritt propose « un plan absurde de réforme financière ». Il s'agissait d'une « taxation directe pour subvenir aux dépenses de l'Administration de la justice criminelle dans le Haut et le Bas-Canada. Il n'y aura pas 3 membres du Haut-Canada pour le « seconder ». Merritt prétend que £ 80,000 de réduction pourraient être ainsi effectuées » (2 avril 1850). D'autre part, La Fontaine juge que Merritt aurait besoin d'être aidé : « il conçoit mieux qu'il n'exécute », dit-il (15 avril 1850). Mais avant la fin de l'année Merritt avait résigné ses fonctions. « Il voulait bouleverser le système financier de la province; ses vues sont exposées dans le Rapport du célèbre Comité des finances. Nous n'avons pas pu l'accepter. Merritt n'a aucune idée exacte de gouvernement ou de finance . . . Nous nous sommes séparés amicalement. Je pense que ses opinions le portent vers les *Clear Grits* . . . » (23 décembre 1850).

(20) *Hincks* : Francis, né en Irlande en 1807. Directeur du journal l'*Examiner* de Toronto et du *Pilot* de Montréal. Receveur-général dans les deux ministères, La Fontaine-Baldwin 1842-1843 et 1848-1851. Premier ministre de 1851 à 1854. Ministre des Finances du Canada de 1869 à 1873. Mort en 1885.

(21) Réciprocité (traité de) signé en 1854 à Washington. Admettait la libre entrée, entre le Canada et les Etats-Unis, de tous les produits naturels, et la libre navigation réciproque sur le Saint-Laurent et le lac Michigan. Dura jusqu'en 1866.

(22) L'hon. William-Hamilton Merritt, fondateur de St. Catharines, le principal promoteur du canal Welland et des canaux du Saint-Laurent. Né en 1793 et mort en 1862. Il fut président du Conseil Exécutif du Canada, de 1848 à 1850. Député de Haldimand, de 1832 à 1841, ensuite de Lincoln, de 1841 à 1860.

Et Cameron⁽²³⁾ a résigné. « Il voulait être nommé Commissaire des terres, mais la situation n'est pas vacante et ne le sera pas » (4 décembre 1849).

Cameron publiera, dans l'*Examiner* du 26 décembre 1849, une longue tirade qu'on lui a pourtant conseillé de jeter au feu. « Il est mécontent qu'on n'ait pas forcé Price à démissionner. Il se pose en martyr et en patriote désintéressé. Mais trop de ses écrits le démentissent ». La Fontaine croit que Cameron s'est embarqué dans des spéculations. (25 décembre 1849).

Cameron a envoyé une longue lettre au *Globe* « dans laquelle il y a autant de faussetés que d'assertions... Il se compare à Jésus-Christ crucifié. Quelle modestie! » (2 avril 1852). Il a plus d'illusions que jamais. (18 mai 1850).

« L'excitation électorale suscitée par Cameron a affecté tellement Wetenhall qu'il en fait une crise; on craint une aliénation mentale ». (6 mars 1850).

De Morin,⁽²⁴⁾ il ne dit qu'une chose: « il est notre voisin », (11 mai 1851), avec satisfaction évidemment; c'étaient de vieux amis.

De Bouthillier et Lemieux,⁽²⁵⁾ il rapporte qu'ils ont proposé sur la tenure seigneuriale des plans « qui feraient honte à des voleurs de grand chemin . . . A quoi peut entraîner l'amour de la popularité ! C'est dégoûtant ». (2 juillet 1851). Il annonce que Bouthillier a envoyé son discours à *la Minerve*. (4 septembre 1851).

Au sujet de Cartier,⁽²⁶⁾ on voudrait que La Fontaine soit plus

(23) *Cameron* : Malcolm, né en 1808 aux Trois-Rivières. Membre des gouvernements La Fontaine-Baldwin (1848-1850) et Hincks-Morin (1851-1854). Mort en 1876.

(24) *Morin* : Augustin-Norbert. Né à Saint-Michel de Bellechasse en 1803. Avocat, journaliste (qui fonda *la Minerve* avec Duvernay et Viger), prisonnier politique en 1835, député de Bellechasse sous l'Union de 1841 à 1855. Commissaire des Terres de 1842 à 1843, président de la Chambre de 1848 à 1851, président du Conseil avec Hincks en 1851 et avec MacNab en 1854. Juge de la Cour supérieure en 1855. Mort en 1865.

(25) *Lemieux* : François-Xavier, né à Lévis en 1811. Député de Dorchester en 1847 et de Lévis en 1854. Ministre des Travaux publics de 1855 à 1859, et Conseiller législatif en 1861. Mort en 1864.

explicite. Comme Berthelot parle de s'associer à Cartier, La Fontaine lui répond de faire ce qui lui paraîtra avantageux, (15 avril 1850). Pour le reste il se borne à signaler son arrivée à Toronto (21 mai 1851) et son départ pour les chutes (29 août 1851).

Il en va à peu près de même pour Chauveau, ⁽²⁷⁾ dont il dit qu'il « paraît s'attendre à être solliciteur-général » (25 août 1851) et qu'il est allé souvent s'asseoir avec les Solliciteurs généraux, ces derniers jours (3 septembre 1851).

De Barthe, ⁽²⁸⁾ un mot sur sa destitution (2 novembre 1850). Il était Greffier de la Cour d'Appel. Il a écrit au gouverneur une lettre où il se plaint de l'acte fixant les salaires des officiers de Justice. La Fontaine envoie à son correspondant une liste des sommes reçues par Barthe de 1847 à 1849, et des salaires qu'il payait à son député (16 novembre 1850).

Le juge Rolland ⁽²⁹⁾ qui avait condamné Duvernay s'attire ces deux lignes assez vives: « Il n'aime pas plus la liberté de la presse qu'il n'aime le Gouvernement représentatif. Certaines de ses paroles sont de la vengeance », (25 déc. 1849). Au sujet du même magistrat, La Fontaine lui avait déjà écrit: « Je ne vous conseille pas d'aller trouver le Juge Rolland. Ferrez-vous sur vos questions avant de les plaider, armez-vous alors de sang-froid, et quand

⁽²⁶⁾ *Cartier*: Le futur sir Georges-Etienne n'était alors que député de Verchères (1848-1861). La Fontaine ne fait que nommer en passant le futur sir John MacDonald qui était alors député de Kingston. Il avait fait partie du ministère Sherwood-Daly (1847-1848) et entrera dans celui de MacNab-Morin en 1855.

⁽²⁷⁾ *Chauveau*: Pierre-Joseph-Olivier, né à Québec en 1820. Député de Québec en 1844. Il fit partie du cabinet Hincks-Morin, en 1851. Surintendant de l'Instruction publique de 1855 à 1867, premier ministre de la province de Québec en 1867, président du Sénat en 1873, shérif de Montréal en 1877. Il fonda les écoles normales. Ecrivain. Mort en 1890.

⁽²⁸⁾ *Barthe*: Il s'agit sans doute de Guillaume, né en 1816, à Carleton. Prisonnier politique de 1837, fondateur du journal *l'Aurore des Canadas* en 1839 et député d'Yamaska, de 1841 à 1844.

⁽²⁹⁾ *Rolland*: Jean-Roch, né à Montréal en 1785. Juge aux Trois-Rivières, puis membre du Conseil exécutif en 1838, juge de la Cour du Banc de la Reine en 1847, et juge en chef en 1855. Mort en 1862.

l'à-propos s'en présente, donnez-lui-en sur les doigts ». (15 février 1842).

* * *

Le 6 mars 1850, il écrit que si le Paradis est acquis à ceux qui n'éprouvent que des tribulations en cette vie, il obtiendra sûrement un passe-port, car il a bien des ennuis.

A cause de sa situation, il était obligé de trouver des hommes pour un certain nombre de postes et il devait répondre à mille demandes de « places ». C'est une tâche qu'il détestait franchement.

Dans la lettre du commis, il relève quatre fautes d'orthographe et s'en plaint. Mais, chose amusante, au même moment, il en fait une en épelant fautivement le mot orthographe, sans *h* dans la seconde syllabe, lui qui écrivait sans rature et faisait très peu de fautes. « S'il est désirable, écrit-il, de placer dans les bureaux de jeunes Canadiens autant que possible, d'un autre côté, il y en a qui nous causent bien des désagréments. D'abord, ils ont pour la plupart une très haute opinion de leur capacité, sans trop chercher à s'améliorer, et puis, perdant de vue leur position, ils se laissent entraîner, même en pays étranger, à faire des farces, qu'il ne leur serait pas prudent de renouveler » (7 janvier 1852). Le reproche est toujours d'actualité, et pas seulement au Canada.

La Fontaine avait pris le parti de ne jamais répondre aux lettres des quémandeurs de situation (23 avril 1850). Cette résolution le mettait parfois dans l'embarras: on lui demanda une fois un poste pour un nommé Leblanc qui, en 1849, à Montréal, lors des émeutes, l'avait averti que la populace se dirigeait vers sa maison pour le saccager, et en avait ensuite porté témoignage: depuis lors il ne pouvait trouver d'ouvrage et on lui en refusait à cause de sa conduite en cette occasion.

Et quand une nomination était faite, les critiques pleuvaient. « La nomination de Bourret vous déplaît, écrivait-il à Berthelot, elle plaît à Morin, Drummond la trouve ridicule, Nelson la trouve bonne. Il en est ainsi de toutes les nominations » (23 avril 1850).

Mais il devait quand même en faire. Jusqu'à la fin de son ministère il dut chercher des Commissaires du recensement (1851), et des Inspecteurs d'Écoles, etc. (4 sept. 1851), des Juges (23 nov. 1849), des Maîtres généraux des Postes, avec siège au Parlement et peut-être même dans le Cabinet (11 juillet 1850), des « Registrar » de la Cour d'Amirauté (14 août 1850), des « Mail Conductors » entre Montréal et Kingston, sachant l'anglais, « honnêtes surtout » (10 août 1851).

La difficulté était grande parfois de trouver l'homme qu'il fallait.

Bouchette,⁽³⁰⁾ son clerk, était arrivé avec sa femme à Toronto, et logeait chez La Fontaine. Mais dès le mois de janvier 1850, il apprend que « Bouchette a l'intention de le quitter pour retourner à la pratique et se mettre en société avec H. Judah. » Il regrettera son départ. « Il lui faut quelqu'un (en effet) qui ait des connaissances légales tant du droit criminel que civil, une aptitude aux affaires du bureau, et qui possède les deux langues. » (24 janvier 1850). Bouchette resta encore une année. Mais en février 1851, La Fontaine dut lui chercher un remplaçant. On offrait à Bouchette un traitement supérieur à celui qu'il avait et La Fontaine ne croyait pas devoir s'y opposer (15 février 1851). Il avait pensé à Drolet, mais Drolet avait déjà une belle situation. Il a pensé aussi à Lafrenaye et à Rouer-Roy, mais « ne sont-ils pas tous les deux un peu rouges ? ». (24 février 1851). Il y a aussi des candidats de Toronto, tous avocats : Lindsay semble le meilleur « surtout par sa connaissance de nos lois statutaires, qui sont un vrai labyrinthe » (1er avril 1851).

* * *

A ces ennuis, il faut ajouter mille difficultés politiques, par exemple, les difficultés que lui créaient les Lois de la Judicature, les premières dont il parle dans ses lettres, et qui entrèrent en vigueur en décembre 1849 (23 novembre et 4 décembre 1849). Les avocats

⁽³⁰⁾ *Bouchette* : Robert, né à Québec en 1805, avocat, patriote et mémorialiste. Avait été exilé aux Bermudes après 1837.

et les juges de la Cour de Circuit sont très mécontents de n'être pas faits juges de la Cour Supérieure — et le Juge Rolland, qui n'est que juge puisné voudrait avoir le titre de Juge en Chef : « c'est trop absurde. » (25 décembre 1849). Le *Herald* publie un article où l'on critique les Actes de Judicature. Pourtant, ces Actes ont été « soumis à tous les Juges et aux Barreaux du Bas-Canada » et l'analyse en a été « publiée dans les journaux avant la Session » (5 janvier 1850). D'autres juges sont aussi mécontents. Le juge Day se plaint d'avoir été appelé à présider la Cour de Montréal sans augmentation de salaire. Il a, dit-il, été « visited with degradation from a Higher court to a Lower court. » Le juge Ross fait une objection qui « n'a pas de bon sens . . . » Mais, écrit La Fontaine, « quelques Juges sont les ennemis les plus acharnés de l'Administration. » (12 janvier 1850).

Dans un autre ordre d'idées, La Fontaine remarque « que les Juges du Bas-Canada ont toujours pris plaisir à heurter le Barreau : c'est le contraire dans le Haut-Canada » (3 janvier 1851). L'émeute du Barreau de Québec est un exemple de ce qu'il dit. Sans doute le Barreau a mal fait de se retirer . . . « D'autre part, les Juges ont manqué d'égards vis-à-vis du Barreau . . . » (30 décembre 1850). Lyons ayant « introduit un Bill pour rendre libre la profession d'avocat, » La Fontaine écrit : « Je ne serais pas surpris que la ligne de conduite du Barreau de Québec donnât quelque chance à la « passation » de cette mesure dans la session prochaine. » (6 février 1851).

En juin 1851, son Bill pour amender la 10^e section de l'Acte de la Cour d'Appel, comporte la disposition suivante : Deux juges (le troisième présent ou non) pourront renverser un jugement dans les deux cas y spécifiés, savoir dans le cas de l'absence de l'un des juges avec permission du gouvernement pour plus de deux mois, et dans le cas de « disqualification » de l'un des Juges (3 juin 1851). Le Juge Rolland s'objecte : il semble condamner la réduction du « quorum à deux membres » (16 juin 1851). En août, le Bill n'est pas encore voté : il subira des amendements, d'ailleurs consentis par le gouvernement (1^{er} août 1851).

Quand le gouvernement avait quitté Montréal pour Toronto, un mouvement d'*Annexion* aux Etats-Unis était déjà né, en partie du changement de politique commerciale de l'Angleterre devenue *libre-échangiste* et du dépit éprouvé par certains *tories* à la suite des émeutes inutiles de Montréal. La Fontaine ne pouvait s'en désintéresser. Dès sa première lettre de Toronto, il note : « Les Annexionnistes n'auront pas de chance dans cette partie du pays. Ils se sont couverts de ridicule, lors d'une assemblée » (16 novembre 1848). Et quand la *Minerve* publie l'avis d'une Assemblée annexionniste dans le Comté de Rouville, il proteste : « Duvernay ne s'aperçoit pas que, pour l'amour d'un avertissement, il se met dans une fausse position vis-à-vis des deux partis, et que, sans se faire du bien à lui-même, il compromet l'Administration. Je ne sais ce que fait Morin. Il avait promis de mieux diriger cette presse. Vous ferez bien de lui en dire un mot. » (14 janvier 1850). Le 6 février, il écrit : « Les Canadiens annexionnistes sont ou bien aveugles ou de mauvaise foi. Annexion et nationalité sont une contradiction; la pensée qui a suscité le mouvement annexionniste était de défaire l'Administration actuelle en lui créant de nouveaux embarras. Un journal Tory de Québec a raison de dire : « Que le ministre actuel résigne et fasse place à un ministère Tory, il n'y aura plus d'annexionnistes, excepté parmi les Canadiens français. » (6 février 1850). Ceux-ci, en effet, n'étaient pas tous réconciliés avec le régime de l'Union. Girouard⁽³¹⁾ avait suggéré par lettre à La Fontaine d'agiter le Rappel de l'Union. (16 février 1850). Le mois suivant, La Fontaine affirmait : « Nous tenons de bonne source que si la question d'annexion des Canadas était mentionnée dans le Congrès américain, elle exciterait entre le Nord et le Sud une guerre à mort. » (22 mars 1850).

Néanmoins, il fallait faire une entente commerciale avec les Etats-Unis, d'où l'origine du Bill de Réciprocité. « Il y a de fortes raisons d'espérer que (ce Bill) passera, écrit La Fontaine, le 2 avril 1850, mais il faudra accorder la libre navigation du St-Laurent, ce qui aura

(31) *Girouard* : Jean-Joseph, né en 1795 à Québec. Député des Deux-Montagnes, de 1831 à 1838. Prisonnier politique de 1837. Mort à Saint-Benoît en 1855.

lieu le cas échéant. » Nous savons déjà que sur la demande de sir H. Bulwer, Hincks se rendit à Washington pour le négociier, le 23 décembre 1850. « Si le Bill n'est pas voté, il se peut, dit La Fontaine, que nous en revenions aux *droits différentiels* en faveur de la voie du St-Laurent. » Le 14 janvier, Hincks est encore à Washington. Il y a rencontré de l'opposition. Washington n'est pas favorable. *The American*, son organe, écrit contre . . . « Nos Annexionnistes ont fait jouer leurs ressorts pour défaire la mesure. L'Ouest est *pour*, le Sud *indifférent*. New-York, à peu d'exceptions, *hostile*. Hincks restera à Washington jusqu'à la fin, qu'il regarde comme douteuse » (14 janvier 1851).

Bon nombre d'autres lois ou bills furent proposés et étudiés au cours de ces deux sessions de Toronto.

Le 11 juillet 1850, La Fontaine nous apprend que presque tous les membres du Bas-Canada veulent le rappel de la présente loi des Ecoles, et le retour à celle de 1829 ou 1832. Le 30 juillet, il ajoute que les membres de la campagne, surtout ceux des Townships, sont pour l'abolition de la loi. Mais il continue : « Je suis bien aise que le Clergé se prononce pour le maintien de cette loi. Mais il faudrait qu'ils prennent plus de soin à son fonctionnement. Il ne peut être question de la police ou de l'armée pour la faire fonctionner. » Les résolutions du Clergé et l'unanimité de la presse lui font croire qu'il vaudrait mieux abandonner le projet de la révocation de la loi, même en opposition de la majorité des députés du Bas-Canada (30 juillet 1850).

La Fontaine étudiait ses Bills avec soin . . . Ainsi après la session de 1850, il ira passer quelques semaines aux chutes Niagara, mais ne se rendra pas dans le Bas-Canada, car il a besoin de temps pour préparer « une nouvelle campagne » et mettre au point certaines lois, entr'autres celle des Ecoles, celle des Municipalités, surtout celle de la Tenure seigneuriale. (30 juillet 1850).

Son Bill des Municipalités était fondé « sur le principe combiné des Municipalités de paroisses et de comtés » (10 avril 1851). Il en

envoie copie à Berthelot, même avant de l'introduire en Chambre, La Fontaine parle aussi des Bills de la Représentation, de la Voirie, des Salaires des Officiers de Justice. Aucun ne lui causa autant de tracas que celui de la Tenure Seigneuriale.

Ce Bill⁽³²⁾ fut étudié par le Parlement pendant la Session de 1851. Le 20 août, La Fontaine crut pouvoir affirmer que « les jours des Seigneurs étaient comptés. » Le Bill, lu une seconde fois, avait été renvoyé à un Comité général, et on avait décidé d'*entendre les Seigneurs*.

La Fontaine fait ici deux commentaires. Si le Bill passe tel quel, les *habitants* y perdront : dans certains cas, ce sera une spoliation. Du point de vue parlementaire, une *entente cordiale* entre les Anti-seigneurs du Bas-Canada conduits par Drummond et la plupart des Tories du Haut-Canada amènerait la prépondérance du Haut-Canada (20 août 1851). Toute une journée se passa à discuter la question. On force le Comité spécial à proposer un Bill de Commutation. Il le fera, mais La Fontaine soupçonne que ce ne sera que pour gagner du temps et préparer de la chicane en vue des élections générales. (25 août 1851).

La prorogation du Parlement ayant lieu le 30 août, les Anti-seigneurs en ont pris prétexte pour ne pas procéder. On les a forcés à renvoyer leurs deux Bills au même Comité général. « Ne pouvant aller plus loin, » les Anti-seigneurs « ont fini par se donner à eux-mêmes des éloges mutuellement. Le Dr Bouthillier a déclaré de nouveau qu'il ne serait *que juste* de décréter que les Seigneurs n'ont pas

(32) La Tenure seigneuriale datait du régime français et du XVIIe siècle. Elle avait eu son utilité, mais paraissait un anachronisme, en plein XIXe siècle. Voici comment Stephen Leacock dans *The Makers of Canada* (1926), Vol. V, p. 372, expose la situation en 1850 : "The Reformers of Lower Canada were much divided; some of them wished to see the seigniors expropriated without compensation, others to expropriate them with compensation; others to leave the matter to voluntary arrangement aided by legislation, but not compulsory; and others, finally, . . . wished to leave the matter where it was : La Fontaine, while believing in the historic value of the system, considered it injurious at the present time to the interests of agriculture; he wished to see it abolished, but wished to find means to respect the interests of the seigniors by a proper compensation".

droit à des Lods et Ventes sur les bâtisses dans les villages, et cependant il s'indigne si quelqu'un traite cette proposition de spoliation. »

« La plupart des Anti-Seigneurs se sont conduits avec la plus grande indécence » (29 août 1851). La Fontaine ne se doutait pas qu'il aurait plus tard beaucoup à faire avec cette question de la tenure seigneuriale quand il présiderait la Cour Seigneuriale créée pour mettre en pratique la mesure du gouvernement.⁽³³⁾

On le voit, l'histoire d'une Session, c'est en somme l'histoire des mesures, lois, bills présentés par le gouvernement. Les uns *passent* simplement ou après amendement, les autres sont *perdus*, grâce à quelque intrigue parlementaire ou par suite de l'absence des députés, comme il arriva pour le Bill de Représentation.

La Fontaine donne rarement la teneur de ces Bills à son correspondant. Il lui en parle comme à un homme qui est déjà au courant.

* * *

Dès les débuts de 1851, la question du changement du siège du gouvernement s'était de nouveau posée. Toronto aurait voulu demeurer capitale. La Fontaine optait évidemment pour Québec, en vertu de l'entente intervenue depuis le régime de l'Union. « La réponse à l'Adresse des Grands Jurés sur la question du siège du Gouvernement fournit matière à la polémique des journaux, et me vaut de nouveau le titre de Dictateur, » écrit La Fontaine, le 6 février.

Le même mois, le nouveau maire de Toronto donna un grand dîner en l'honneur du gouverneur Elgin. Le gouverneur et les deux évêques, catholique et anglican, y assistaient. Le discours du gouverneur, en réponse à sa santé, fut excellent; il prit bien garde de ne pas relever l'allusion d'ailleurs délicate du maire au sujet du siège du gouvernement. La santé « Prosperity to Canada » fut suivie d'un « mortel discours du Juge en chef Robinson, » qui dura une heure.

⁽³³⁾ Signalons quelques autres questions dont La Fontaine eut à s'occuper alors : le Chemin de Fer de Laprairie à Montréal (24 février 1851), le Chemin de Fer de Halifax à Montréal, dit Intercolonial (10 avril et 8 août 1851).

Et l'orateur aurait continué si les convives ne s'étaient mis à converser. Il était près de minuit (24 février 1851).

A cette époque La Fontaine avait déjà résolu de se retirer de l'arène parlementaire. C'est dans une lettre du 23 avril 1850, qu'il en écrit pour la première fois à son correspondant.

« . . . Que la formation d'un nouveau ministère soit prochain ou éloigné, j'entends bien n'avoir rien à y faire. Je laisserai à d'autres le soin de faire plus et mieux que moi, comme ils en ont la volonté et le pouvoir sans doute. Au reste, le dégoût que j'éprouve pour la vie ministérielle et par contrecoup pour la vie politique est trop fort pour que je puisse le surmonter. »

Sa résolution se confirme de jour en jour. Le 3 janvier 1851, il avoue qu'il « voudrait retourner au barreau, agir comme *avocat consultant* : » cela serait dans ses goûts de tranquillité. « Si, comme vous le pensez, je pouvais me faire 500 ou 600 louis, en exerçant comme avocat pratiquant, cela me conviendrait on ne peut mieux » (15 février 1851). En attendant, il ronge son frein. « J'ai bien hâte que le Parlement soit fini. Si le Gouvernement ne devait passer à Québec, je me serais déjà retiré » (15 février 1851). En juin, mêmes dispositions. « . . . J'en aurai fini avec la présente session, quoi qu'on fasse » (16 juin 1851). Quand sera-t-il délivré des chaînes de la vie publique ? Le plus tôt possible, c'est-à-dire en octobre ou novembre. Après la session, sa responsabilité sera diminuée, mais il pense bien n'être vraiment libre qu'après la dissolution du Parlement, qui aura lieu à Québec, à la fin de l'année (8 août 1851).

Comme on pouvait s'y attendre, la rumeur de sa retraite s'était répandue dans tout le pays. Il avait reçu de Québec des lettres exprimant d'amers regrets de son prochain départ et des inquiétudes au sujet de l'avenir. La Fontaine se demande si ces sentiments ne sont pas inspirés par la crainte qu'il ne sollicite une place bientôt vacante sur le Banc. Mais on a bien tort de s'alarmer (1er avril 1851). Il apprend bientôt qu'on veut lui offrir un dîner. « Qu'on ne s'en donne pas la peine. C'est déjà pour moi un grand supplice que d'as-

sister aux dîners publics, que sera-ce si je dois y jouer le premier rôle ? » (15 août 1851). Le jour de la Prorogation, Ross et Cauchon lui remettent une adresse signée de 24 noms — 14 du Bas-Canada, 10 du Haut — y compris celui du Colonel Price. Les Membres du Bas-Canada qui ne l'ont pas signée sont Bouthillier, Armstrong, Chabot, Chauveau, Lemieux, Laurin, Taché, Le Tellier. Si l'adresse n'avait pas contenu des instances pour qu'il ne se retire pas de la vie publique, tous l'auraient signée, sauf cependant Bouthillier, Lemieux, Laurin, Le Tellier . . . La Fontaine aurait préféré « qu'on ne fasse pas ces cérémonies » (3 septembre 1851). Il ne dit pas si les abstentions lui furent pénibles, mais c'est probable.

A une question qu'on lui pose sur le sort du Cabinet, il répond : « Je ne sais si mes collègues donneront leur démission. Personnellement, je pense que ma démission doit entraîner celle de tous les autres, et que le Gouverneur doit choisir un *Premier* et le charger de former une autre administration » (3 septembre 1851). Il pense aussi qu'il y aura bientôt, à Montréal ou à Québec, une assemblée du Cabinet. C'est alors qu'il donnera probablement sa résignation dans toutes les formes (16 septembre 1851).

Le dîner dont il a été question lui fut offert, en effet, deux semaines plus tard, au *St. Lawrence Hall* de Montréal, le 1er octobre. Il y justifia sa politique dans une pièce oratoire qui fit époque.

Et quelques mois plus tard, lui qui, dans le passé, alors qu'il était dans la politique, s'était si souvent défendu d'aspirer à la magistrature, était nommé juge de la Cour d'Appel et président de la Cour Seigneuriale. Il ne faut jamais dire « Fontaine je ne boirai pas de ton eau. »⁽³⁴⁾

* * *

Que penser de ces lettres de Louis-Hippolyte La Fontaine à

⁽³⁴⁾ Après la mort du juge Pyke, La Fontaine écrivait : "Je ne suis pas surpris que ceux qui sont affectés de la manie de juger se livrent au plaisir de faire et défaire des juges. Qu'ils s'occupent d'eux, mais qu'ils me laissent tranquille" (14 février 1851).

Amable Berthelot ? Ce sont des lettres d'affaires et des lettres intimes : il n'y faut pas chercher un grand mérite littéraire. Elles sont faciles à lire, j'ai déjà dit qu'elles étaient sans ratures. Elles sont la plupart du temps correctes, si le style en est quelquefois vieillot. Mais elles sont sincères et illustrent bien le caractère de La Fontaine. Dans ces confidences à un ami et associé que l'on sait discret, on sent vibrer l'esprit et le coeur d'un honnête homme. Et cet homme fut grand dans notre histoire. Ces lettres ne le rapetissent pas dans notre estime, mais nous le rendent plus sympathique en le rapprochant de nous.

olivier mauralt, p.s.s.